

AVENANT N°1 A LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE GESTION DES SERVICES D'ACCUEIL PERISCOLAIRE ET D'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT AVEC LES PEP ALSACE

ENTRE

La commune de Wintzenheim, représentée par le Maire, Serge NICOLE, en vertu de la délibération du 25 septembre 2020,

d'une part

et l'Association Régionale des Pupilles de l'Enseignement Public (PEP) d'Alsace, représentée par son Président.

d'autre part

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

1. ARTICLE 1 : OBJET DE L'AVENANT

La commune a lancé en 2015 une procédure de délégation de service public pour assurer la gestion des services périscolaire et d'accueil de loisirs de Wintzenheim Centre et de Logelbach.

Les PEP Alsace dont le siège est 8 rue Blaise Pascal – 68000 Colmar ont été retenus pour assurer cette délégation de service public.

La convention de délégation de service public a une durée de 5 ans et son échéance est prévue le 31 décembre 2020.

Il s'agit de prolonger la convention d'une durée de 8 mois afin qu'elle s'achève au 31 août 2021 permettant ainsi de donner le temps nécessaire à une mise en concurrence pour le renouvellement de la DSP.

ARTICLE 2: MODIFICATIONS APPORTEES A LA CONVENTION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

La durée de la Délégation de Service Public mentionnée dans la rubrique « Durée de la convention » de la convention de gestion initiale est ainsi modifiée :

Le contrat de Délégation de Service Public signé pour une durée prolongée jusqu'au 31 août 2021.

ARTICLE 3: INCIDENCE FINANCIERE

Cet avenant entraîne une subvention de fonctionnement complémentaire qui s'élève à 143 869 € du 1^{er} janvier 2021 au 31 août 2021 et correspondant à la dépense actuelle mensuelle pour ce même service qui est de 17 983.66 € mensuels. Les versements seront les suivants :

Janvier – mars 2021 : 53 950,98 €
 Avril – juin 2021 : 53 950,98 €
 Juillet – août 2021 : 35 967,04 €

ARTICLE 4: AUTRES CLAUSES CONTRACTUELLES

Toutes les autres clauses de la convention de Délégation de Service Public demeurent applicables.

Fait à Wintzenheim, le

En deux exemplaires

Monsieur le Maire Serge NICOLE Monsieur le Président des PEP Alsace